

Agence Régionale de Santé

Délégation Départementale des Hautes-Alpes

5, Rue des Silos -Parc Agroforest

BP 40 157 05004 GAP cedex

Tél : 04 13 55 86 11

Fax : 04 13 55 86 44

Courriel : ars-paca-dt05-sante-environnement@ars.sante.fr

**RESULTATS D'ANALYSES
D'EAU DE CONSOMMATION
Pour Affichage**

Code de la Santé Publique - Art.R1321-27 et 28

Résultat partiel du prélèvement du : 18-juin-18

Date d'émission : 20-juin-18

COMMUNE : VAL D'OULE

Affaire Suivie par : PETIT Marc

Téléphone : 04 13 55 86 12

Recontrôle suite au prélèvement du

| PSV | Nom Point de Prélèvement | Lieu prélèvement |
|----------|--------------------------|------------------|
| 3572 | MME AUBERT EVELYNE | |
| Réseau : | 1269 CHEF LIEU MONTMORIN | Lieu exact : |

Résultats des Analyses

| Paramètre | Valeur | Norme | Paramètre | Valeur | Norme |
|----------------------------------|--------|----------|--------------------------------|--------|-------|
| Escherichia Coli (pour 100 ml) : | 2 | 0/100 ml | Bactéries coliformes /100ml-MS | 2 | |
| Enterocoques pour 100 ml : | < 1 | 0/100 ml | | | |
| Chlore libre (mg/l) : | 0,23 | | | | |

Maintien Restriction

Eau non conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique concernant les eaux destinées à la consommation humaine.

INFORMER LA POPULATION DESSERVIE PAR CETTE EAU, DE NE PAS CONSOMMER CETTE EAU JUSQU'À NOUVEL ORDRE.

Je vous transmettrai dès réception, le bulletin analytique correspondant, mais d'ores et déjà, en application de l'article L1321-4 du code de la santé publique, je vous demande de prendre toutes les mesures nécessaires à la recherche de la cause de la pollution (visite de captage et des alentours, réservoirs, recherche de fuite....) et de prendre les mesures correctives afin d'y remédier (nettoyage des ouvrages, mise en place d'un traitement ponctuel ou définitif).

Dans un premier temps, afin de désinfecter le réseau, il peut être envisagé d'introduire une dose de chlore bien homogénéisée dans le réservoir (eau de javel à usage ménager sans parfum) à raison de :

- soit 1 berlingot de moins de 3 mois (250 ml à 9,6 % de chlore actif soit 36° Chlorométrique) pour 100 m3.
- soit 1,5 L d'une solution (de moins de 6 mois) à 2,6% de chlore actif soit 9° Chlorométrique pour 100 m3.

Vous voudrez bien me tenir informé des mesures prises.

De nouveaux contrôles seront effectués à notre initiative, afin de vérifier l'efficacité des mesures correctives prises.

Pour l'information des consommateurs, les restrictions d'usage de l'eau potable sont disponibles sur le site de l'ARS PACA : <https://www.paca.ars.sante.fr> .Tapez restriction dans le moteur de recherche de la page d'accueil.

Semaine
26

CARSO

Analyses en recontrôle Type Lieu exact de prélèvement

β3 S1

| Destinataires | Téléphone | Fax |
|------------------|------------------------|------------|
| Exploitant | VAL D'OULE (MAIRIE DE) | 0492660421 |
| Maître d'Ouvrage | VAL D'OULE (MAIRIE DE) | 0492660421 |